

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du 25 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.

Etaient présents à la CCI :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Laurence GAUTHIER suppléante de Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Agnès MARTIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART** (à partir du 4) **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (jusqu'au 33) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 4) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3 et jusqu'au 4) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 3) **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vesemes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visio-conférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à partir du 4) **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à partir du 3), Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 3), Mme Annaïck CHAUVET (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du 3), Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, Yannick POUJET (à partir du 4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 3) **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 3) **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 5) **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT (à partir du 4) **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Larnod** : M. Hugues TRUDET (à partir du 5) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à partir du 4) **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à partir du 5) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Didier TODESCHINI suppléant de M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Besançon : M. Hasni ALEM, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA **Chalèze** : M. René BLAISON **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

M.-J. BERNABEU à J.-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à N. SOURISSEAU, J. CHETTOUH à M. ZEHAF, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à A. VIGNOT, C. DEVESA à F. BOUSSO, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P.-C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à A. LAROPPE, M. LEMERCIER à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à A. POULIN, K. ROCHDI à A. MARTIN, J.-H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, G. SPICHER à O. GRIMAITRE, C. VARET à G. BAILLY, S. WANLIN à F. BAEHR, C. WERTHE à G. BAILLY, R. BLAISON à L. ALLAIN, C. MAGNIN-FEYSOT à L. ALLAIN, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à B. LOUIS, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à L. GAUTHIER, J.-F. MENESTRIER à F. BERNARD, M. LEOTARD à G. BAULIEU, M. DONEY à P. CONTOZ, E. BOURGEOIS à P. AYACHE, P. OUDOT à D. GAUTHEROT, J. SIMONDON à V. FIETIER, J.-P. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, L. BERNARD à H. BERMOND, A. OLSZAK à P. CHANEY, J.-M. BOUSSET à C. BARTHELET, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à D. HUOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.-C. CONTINI à G. ORY, M. VIPREY à P. SIMONIN

Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>
<p>Résumé : La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable et de le présenter à l'exécutif préalablement au débat budgétaire. Afin de disposer d'un rapport de développement durable exhaustif compte tenu des contraintes calendaires liées à l'adoption des orientations budgétaires en début d'année, le choix a été fait de reprendre le rapport de développement durable 2019 soumis au Conseil début 2020 lors du débat d'orientations budgétaires, mais de l'analyser et de le présenter au regard des Objectifs de développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015.</p>

Les articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 du Code général des collectivités territoriales imposent aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable. Ce dernier est à présenter préalablement au débat budgétaire et doit comporter une présentation et une analyse des éléments suivants au regard des cinq finalités du développement durable :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les thématiques suivantes sont abordées dans ce rapport qui correspond aux cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Afin de disposer d'un rapport de développement durable exhaustif compte tenu des contraintes calendaires liées à l'adoption des orientations budgétaires en début d'année, le choix a été fait de reprendre le rapport de développement durable 2019 soumis au Conseil début 2020 lors du débat d'orientations budgétaires, mais de l'analyser et de le présenter au regard des Objectifs de développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'instar de celui de la Ville de Besançon et d'autres collectivités françaises. Ces ODD, au nombre de 17, adoptés en 2015 par l'ONU, constituent la feuille de route du développement de l'humanité à l'échelle de 2030. Grand Besançon Métropole à travers ses 37 objectifs locaux de développement durable s'inscrit dans 16 de ces ODD et dans 46 des 169 sous-ODD dénombrés par l'ONU (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement) :

ODD 1 : pas de pauvreté	cible 1.3	Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
	cible 1.4	Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
ODD 2 : faim "zéro"	cible 2.1	Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
	cible 2.4	assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
ODD 3 : bonne santé et bien-être	cible 3.4	Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
	cible 3.9	Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol
ODD 4 : éducation de qualité	cible 4.5	Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
	cible 4.7	Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
ODD 5 : Egalité entre les sexes	cible 5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
	cible 5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
ODD 6 : eau propre et assainissement	cible 6.3	Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
	cible 6.4	Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
	cible 6.5	Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
	cible 6.6	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable	cible 7.1	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	cible 7.2	Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
	cible 7.3	Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
ODD 8 : travail décent et croissance économique	cible 8.4	Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
	cible 8.5	Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	cible 8.6	Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

	cible 8.9	Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure	cible 9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humaine
	cible 9.4	Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
ODD 10 : inégalités réduites	cible 10.2	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
	cible 10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
ODD 11 : villes et communautés durables	cible 11.1	Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
	cible 11.2	Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
	cible 11.3	Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
	cible 11.4	Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	cible 11.6	Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
	cible 11.7	Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs
	cible 11.a	Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
ODD 12 : consommation et production responsables	cible 12.2	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	cible 12.4	Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
	cible 12.5	Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	cible 12.7	Promouvoir les marchés publics responsables
	cible 12.8	Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	cible 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	cible 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
ODD 15 : vie terrestre	cible 15.1	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
	cible 15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

	cible 15.8	Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
	cible 15.9	Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté
ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces	cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	cible 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs	cible 17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport 2019 sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable, annexé au présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

Grand Besançon Métropole

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité, milieux naturels et ressources

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

SOMMAIRE

Édito

Comment aborder le rapport développement durable

Introduction

Les ODD et les cibles mobilisées par Grand Besançon Métropole

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1.1. Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique
- 1.2. Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.3. Améliorer durablement les performances énergétiques du Grand Besançon
- 1.4. Accompagner les communes du Grand Besançon en matière énergétique
- 1.5. Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.6. Promouvoir un habitat performant énergétiquement
- 1.7. Mobiliser les acteurs du territoire
- 1.8. Développer les énergies renouvelables
- 1.9. Réduire l'utilisation de voiture individuelle
- 1.10. Développer les modes de déplacements doux
- 1.11. Engager le personnel du Grand Besançon à être exemplaire dans ses déplacements
- 1.12. Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- 1.13. Améliorer la qualité de l'air extérieur

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES

- 2.1 Préserver les espaces naturels
- 2.2 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.3 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
- 2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
- 2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
- 2.6 Favoriser le tri des déchets
- 2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 2.8 Inciter à la réduction des déchets

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

- 3.1 Favoriser l'accès à l'emploi pour tous
- 3.2 Engager le Grand Besançon à être exemplaire dans la diversité
- 3.3 Assurer l'accès au logement et la mixité sociale
- 3.4 Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 3.5 Favoriser la solidarité territoriale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

- 4.1 Un accès pour tous à l'enseignement général ou artistique
- 4.2 Rendre accessible la culture aux publics éloignés
- 4.3 Développer la pratique sportive
- 4.4 Promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement
- 4.5 Développer le dialogue et les instances de participation citoyens

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- 5.1 Développer des politiques et programmes d'aménagement du territoire intégrant le développement durable
- 5.2 Promouvoir des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables
- 5.3 Sensibiliser les agents du Grand Besançon au développement durable
- 5.4 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
- 5.5 Promouvoir une économie circulaire
- 5.6 Promouvoir une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux

Rédaction et coordination :

Mission Développement durable, Éric Durand
et Johann Ménétrier

Service Environnement GBM, Magalie Ferner

Photographies : Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe

ÉDITO

Des étés de plus en plus chauds, des rivières qui s'assèchent, des forêts qui dépérissent, des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes... Toutes et tous, nous sommes les témoins des conséquences du changement climatique à l'échelle de notre Terre, de notre pays, de notre territoire.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un nouveau rapport, historique et sans appel : pour éviter des conséquences catastrophiques pour une partie de l'humanité, il est impératif de limiter la hausse des températures à 1,5°C ou à 2°C. Dans le sillage de l'accord de Paris, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. C'est un objectif extrêmement ambitieux. Pour l'atteindre, il faudrait que la France multiplie par trois ou par quatre le rythme de réduction de ses gaz à effets de serre lors des dix prochaines années.

Il y a donc urgence à agir et dans tous les domaines. Nous devons passer d'une prise de conscience individuelle et collective à un changement profond et rapide de notre modèle de société et de nos modes de consommation pour lutter contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Mais aussi pour que ce modèle soit inclusif et ne laisse personne au bord du chemin.

Ces changements, qui vont compter à l'échelle globale, doivent s'ancrer au niveau local. C'est à cet échelon, celui des villes et des intercommunalités, que ces projets trouveront un sens pour chacun d'entre nous. Nos collectivités ont un rôle essentiel à jouer afin de permettre le développement de notre territoire, en répondant aux enjeux du présent sans compromettre l'avenir des générations futures. Nous devons faire reculer les inégalités sociales et environnementales, transformer notre économie et proposer un nouveau modèle respectueux du monde qui nous entoure.

Le présent rapport s'inscrit dans la démarche définie par l'Organisation des Nations-Unies en 2015, visant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés à l'horizon 2030. Il retrace les actions menées en 2019 par Grand Besançon Métropole dans les 5 thématiques du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Ces actions sont nombreuses, diverses et sous-tendent l'ensemble de nos politiques. Elles illustrent la prise en compte, dans l'action publique, des objectifs à atteindre pour réduire notre impact sur l'environnement et améliorer le vivre-ensemble.

Il nous appartient de poursuivre dans cette voie et de renforcer notre engagement en matière de développement durable.

Ensemble, inscrivons notre territoire dans une dynamique de transition,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole

INTRODUCTION

Depuis les lois issues du Grenelle de l'environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. C'est l'occasion pour Grand Besançon Métropole d'exposer les actions menées en 2019 dans ce domaine par ses services.

Grand Besançon Métropole a décidé de travailler à l'intégration des ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU dans ses politiques. Ces ODD, au nombre de 17, adoptés en 2015 par les Nations Unies, constituent la feuille de route du développement de l'humanité à l'échelle de 2030. Chaque pays engagé dans ce calendrier, doit être en mesure de prouver en quoi il répond à ces objectifs. Les collectivités territoriales et les intercommunalités comme la nôtre y contribuent à leur niveau.

Ce rapport annuel de développement durable vous présente donc les actions de la Communauté urbaine au regard des ODD et de leurs 169 cibles.

Grand Besançon Métropole a élaboré 37 objectifs locaux, propres à son action.

Pour répondre au souhait du législateur, le bilan de nos actions est ordonnancé selon les 5 finalités du développement durable (changement climatique – biodiversité, milieux naturels et ressources, cohésion sociale et solidarité, épanouissement des êtres humains, consommation et production responsables).

LES CIBLES DES ODD

Les 169 cibles des ODD sont ce que l'on peut nommer des sous-objectifs à atteindre. Elles ont été élaborées par les pays membres des nations unies et correspondent à des actions spécifiques à mener d'ici 2030 pour atteindre les objectifs. Certaines cibles concernent uniquement les pays les plus avancés, d'autres concernent les pays en développement et encore d'autres concernent l'ensemble des Nations. Les objectifs grand-bisontins et les actions décrits dans ce rapport répondent à certaines de ces cibles directement ou indirectement. Les 46 cibles des ODD mobilisées par les actions de Grand Besançon Métropole sont présentées à la page suivante.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR GBM



- ODD 1** 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété



- ODD 2** 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



- ODD 3** 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



- ODD 4** 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



- ODD 5** 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique



- ODD 6** 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



- ODD 7** 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
7.2 Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



- ODD 8** 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



- ODD 9** 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement



- ODD 10 10.2** Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires



- ODD 11 11.1** Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
- 11.2** Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3** Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4** Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.6** Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- 11.7** Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale



- ODD 12 12.2** Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4** Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5** Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7** Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8** Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



- ODD 13**
- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14 À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



- ODD 15 15.1** Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8** Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9** Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité



- ODD 16 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions



- ODD 17 17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE



ADAPTER LA STRATEGIE DE GRAND BESANCON METROPOLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

ODD principale

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.9 : intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale

Adoption du 3e Plan Climat Air Energie Territorial

Le Grand Besançon a validé en décembre 2019 son 3e Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2027 dont l'objectif est de s'adapter au changement climatique et de contribuer à l'atténuer. Ce 3e plan tient en compte les évolutions du Grand Besançon (extension du territoire, mutualisations, nouvelles compétences...). Il met notamment en exergue les vulnérabilités du territoire par rapport au changement climatique (urbanisme et cadre bâti, enjeux sanitaires et sociaux, ressources en eau, milieux naturels et biodiversité, agriculture, utilisation du numérique) ainsi que ses capacités d'adaptation.

À travers son programme d'actions 2020-2027, GBM réaffirme son engagement de devenir un territoire à énergie positive (TEPOS), à l'horizon 2050. Pour s'inscrire dans cette trajectoire, le PCAET vise à diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre du territoire, développer les énergies renouvelables, adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité, limiter l'impact du changement climatique et de la rareté de certaines ressources en préparant au mieux les habitants.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DEPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Parallèlement à la lutte contre le changement climatique, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets : la fréquence des sécheresses s'accroît sur notre territoire, de même que des épisodes de précipitations intenses qui provoquent un risque accru d'inondation. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que Grand Besançon Métropole a validé dans son 3e plan Climat pour devenir plus résilient.

ODD principale

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.2 : augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial

Lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains

L'îlot de chaleur urbain (ICU) se caractérise par des températures plus élevées dans une zone urbaine que dans son environnement immédiat. L'ICU est un phénomène dont l'effet est perçu dans les espaces urbanisés lors d'épisodes de fortes chaleurs. Il est l'une des principales conséquences de l'imperméabilisation des sols, et a pour impact une perturbation du fonctionnement des villes (surconsommation d'énergie via la climatisation, vulnérabilité des infrastructures et des réseaux urbains) et un danger sanitaire (risque de surmortalité pour des épisodes de chaleurs très élevés). L'AUDAB a réalisé une cartographie des îlots de chaleur sur la commune de Besançon. Cette action va permettre de proposer des préconisations et des mesures réduisant les phénomènes d'îlots de chaleur, dans des contextes dans le cadre d'études urbaines et d'aménagements.

Direction de l'Urbanisme/ Direction de l'Economie/Service Environnement

Prévenir les inondations

Grand Besançon Métropole est compétente depuis 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI), en lieu et place des communes qui la constituent. A ce titre, elle est membre du syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO), du syndicat mixte du Marais de Saône (SMMS), et de l'établissement public territorial de bassin Saône et Doubs (EPTB-SD). Elle poursuit les engagements pris précédemment par les communes, notamment dans le cadre des contrats de rivière Doubs et Ognon et du plan de gestion du marais de Saône.

Service de l'Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMELIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU GRAND BESANCON

Il est primordial pour toute structure souhaitant agir pour la lutte contre le réchauffement climatique de s'interroger sur la manière dont elle peut optimiser l'utilisation des ressources à sa disposition. Pour cette raison Grand Besançon Métropole s'efforce de rénover et de moderniser ses équipements, notamment les plus consommateurs, afin de réduire leur consommation d'énergie.

ODD principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Extinction de l'éclairage de la rocade de Besançon

Lauréat des appels à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte du Ministère de l'Ecologie » (TEPCV) et « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), GBM a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050 en abaissant notamment sa consommation d'énergie : c'est ainsi que depuis 2018, GBM expérimente l'extinction de l'éclairage de la rocade de Besançon.

Direction Voirie

Optimisation du réseau d'éclairage public

Initialement, les installations d'éclairage public étaient équipées d'ampoules trop énergivores et appelaient à une transition progressive vers du matériel à la hauteur des attentes en termes de performances énergétiques. À l'issue de l'adoption de la technologie LED en 2015, l'utilisation de diodes de plus en plus performantes a permis un éclairage identique de la voirie pour une consommation d'électricité toujours moindre. Il s'agit d'une économie de moyens considérable qui place le Grand Besançon au rang de leader en termes d'efficacité énergétique de l'éclairage public.

Nos experts et techniciens éclairagistes ont décidé à la fin de l'année 2019 d'approfondir cette révision du réseau en se lançant dans un programme de « retrofiting » destiné non pas à remplacer mais à conserver les lampadaires existants en y intégrant de l'équipement LED permettant ainsi de réutiliser l'ancienne structure.

Direction Voirie



CHANGEMENT CLIMATIQUE



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DU GRAND BESANCON EN MATIERE ENERGETIQUE

Grand Besançon Métropole accompagne ses communes membres dans la réduction de la consommation énergétique de leur patrimoine et soutient leurs projets liés à l'utilisation d'énergies renouvelables.

ODD principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.3 : multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Le service « Conseil en énergie partagé » (CEP)

Le service « Conseil en énergie partagé » (CEP) de Grand Besançon Métropole permet aux communes adhérentes la réalisation d'un bilan communal sur les énergies consommées, des actions d'incitation à la rénovation en basse consommation et un accompagnement sur l'éclairage public. Sur le territoire de Grand Besançon Métropole, 29 communes ont opté pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Ces pratiques permettent, outre les bienfaits pour la biodiversité, une diminution conséquente des consommations d'énergie des communes concernées.

Service Environnement

Le fonds de concours « Isolation et énergies pour les communes »

Le fonds « Isolation et énergies pour les communes » permet d'aider financièrement les communes du Grand Besançon dans leurs projets d'amélioration thermique de leur patrimoine ou d'installation de systèmes de productions d'énergies renouvelables. En 2019, 6 projets ont bénéficié d'un financement pour l'isolation de façade, le changement de portes et fenêtres de bâtiments et l'installation d'énergies renouvelables.

Service Environnement

La valorisation des CEE

Le dispositif de mutualisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) mis en place par Grand Besançon Métropole a permis de générer une valorisation financière estimée à 390 000 € en 2019. 14 communes ont bénéficié des retours financiers proportionnels à leurs travaux. La répartition de la vente des CEE est de 50 % pour les communes et 50 % viennent abonder le fonds de concours « Isolation et énergies pour les communes ».

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE

MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La population du Grand Besançon joue un rôle central dans la réussite de la politique de maîtrise de l'énergie voulue par l'intercommunalité. C'est pourquoi, GBM maintient ses efforts de sensibilisation de la population et d'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique, les aidant ainsi à faire des économies et à tirer parti d'une consommation plus sobre et responsable.

ODD principale

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.1 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Une expérimentation pour repérer la précarité énergétique en milieu rural

En 2019, la mission SLIME (Service Local d'Information pour la Maitrise de l'Energie) de la Ville de Besançon a accompagné Grand Besançon Métropole et la Communauté de communes du Doubs Baumeois dans une première expérimentation visant à repérer les ménages en situation de précarité énergétique en milieu rural : cette opération s'est déroulée sur la commune de Roulans en partenariat avec de nouveaux acteurs : le collège, les professionnels du milieu médical, les magasins de bricolage...

Service Environnement

Prêts gratuits de la mallette énergie



Les particuliers trouvent avec le prêt gratuit de la mallette énergie les outils de mesure utiles pour différentes situations : avant, pendant ou après des travaux d'économie d'énergie pour faire le point et trouver une aide à la décision de travaux, sensibiliser les occupants aux consommations d'eau, d'électricité et de chauffage et enfin pour vérifier les performances énergétiques d'équipements domestiques.

L'usage de la mallette est simple pour le public, grâce à une formation au départ et avec un entretien bilan au retour.

Cet outil est mis à disposition par Grand Besançon Métropole au bénéfice de tous ses habitants, particuliers et entreprises, pour leur logement ou pour leur bâtiment professionnel.

Avec la mallette énergie, les usagers participent à la transition énergétique sur le territoire grand bisontin, avec une finalité bas carbone.

Service de l'Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROMOUVOIR UN HABITAT ENERGETIQUEMENT PERFORMANT

Conformément aux objectifs et orientations du Programme local de l'Habitat (PLH) 2013-2019, Grand Besançon Métropole s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergies et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ODD et cible principale

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques

ODD et cibles secondaires

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant

Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat

GBM soutient financièrement les travaux de rénovation énergétique des logements privés (133 en 2019) ou publics (377 en 2019) répondant à certains critères de performance énergétique.

GBM sensibilise et accompagne par ailleurs les copropriétés du Grand Besançon dans leur projet de réhabilitation : depuis 2015, 50 copropriétés (plus de 2 450 logements) ont pu bénéficier d'informations, de conseils ou d'accompagnement. Une 2ème « conférence copropriétés » a été organisée par Grand Besançon Métropole, en partenariat avec Bourgogne Energie Renouvelable et différents intervenants acteurs de la copropriété en octobre 2019 à Besançon, réunissant plus de 130 personnes.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Construction de logements locatifs publics énergétiquement performants

Dans le cadre des actions de son Programme Local de l'Habitat, Grand Besançon Métropole a participé en 2019 au financement de la construction de 125 logements locatifs publics réalisés par les organismes HLM. Du point de vue de la performance énergétique, la totalité de ces logements bénéficiera d'une performance énergétique supérieure à la réglementation thermique (RT 2012).

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

CHANGEMENT CLIMATIQUE



MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Pour atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. En 2019, des actions spécifiques ont ainsi été organisées avec les professionnels du bâtiment et les particuliers souhaitant rénover leurs logements.

ODD principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles pour lutter contre le changement climatique
- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : promouvoir les partenariats public/privé/société civile

Les « midis du bâtiment innovant »

10 réunions mensuelles de sensibilisation des professionnels du bâtiment, les « midis du bâtiment innovant », ont été organisées sur des thématiques comme la réglementation, les techniques, les matériaux, les énergies renouvelables, et ont rassemblé à chaque édition entre 20 et 60 professionnels.

Service de l'Environnement

Rapprocher l'offre et la demande de rénovation énergétique

En 2019, le dispositif expérimental de groupements d'entreprises de rénovation énergétique a été poursuivi afin de rapprocher l'offre proposée par les artisans et la demande des particuliers souhaitant bénéficier d'une coordination des travaux de leur logement.

Service de l'Environnement

Favoriser une auto-rénovation performante

Grand Besançon Métropole a organisé 3 ateliers « autorénovation » pour les particuliers sur la plateforme Praxibat du Lycée professionnel Pierre-Adrien Pâris. 30 personnes ont été sensibilisées aux bons gestes pour la mise en œuvre d'une isolation étanche à l'air pour leurs travaux de rénovation.

Service Environnement

Les « Conversations carbone »

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Grand Besançon Métropole s'est emparée de cette méthode d'accompagnement au changement, nommé les « Conversations carbone » visant l'accompagnement des comportements individuels. Bilan de l'année 2019 : 70 participants et 5 réseaux constitués.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans sa mobilisation en faveur du développement des énergies renouvelables, Grand Besançon Métropole accorde beaucoup d'importance à l'installation de nouveaux moyens de production d'électricité plus responsables dans ses établissements. Les nouveaux projets de bâtiments ou les rénovations sont par exemple de bonnes opportunités pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

ODD principale

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.2 : augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial

ODD secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure**
Cible 9.4 : moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Deux centrales photovoltaïques à la nouvelle salle d'escalade Marie Paradis



10,6 kW - crête
à usage local
Environ **20 % des**
besoins
énergétiques
couverts **82,3 kWc**
alloués
à la revente

La salle Marie Paradis est un nouvel établissement sportif permettant d'accueillir simultanément jusqu'à 700 personnes autour de la pratique de l'escalade. La toiture du local a été équipée de trois systèmes de panneaux solaires VOLTEC fabriqués en Alsace et certifiés bas carbone pour leur fabrication, le tout installé par une entreprise locale située à Roullans.

Il s'agit d'un premier dispositif de 450 m² dont la production est destinée à la revente sur le réseau. Un second, plus limité, de 75 m² permettant l'au-

toconsommation pour les besoins électriques du bâtiment.

Enfin, trois panneaux solaires ont été ajoutés pour la production d'eau chaude sanitaire.

Un écran a été positionné à l'entrée de la salle dans l'espace d'accueil pour communiquer auprès des utilisateurs sur la production d'énergie renouvelable.

Direction Sports/Département Architecture et Bâtiments/ Service Environnement

Digestion des boues de la STEP de Port-Douvot

Le traitement des eaux usées du système d'assainissement de la communauté urbaine du Grand Besançon est un gros consommateur d'électricité. La refonte de la méthanisation qui a commencé en 2019 a pour objectif d'exploiter une partie de la chaleur contenue dans les eaux une fois traitées et dans le biogaz issu du processus de la digestion. Jusqu'alors, ce bio-

gaz était exploité pour partie pour le chauffage des boues à 37°C. Pour autant, l'essentiel de ce biogaz n'était pas exploité car il n'y avait pas de débouché en local. C'est pourquoi, d'ici fin 2020,

l'achèvement des travaux commencés en 2019 permettra de valoriser la totalité de ce biogaz.



Parallèlement à cette installation, le toit d'un des bâtiments du site a été équipé de panneaux photovoltaïques dont la production est destinée à la consommation sur site.

Département Eau et Assainissement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



REDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Afin de remplir ses ambitions d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des émissions de gaz à effet de serre, Grand Besançon Métropole s'efforce de mettre à disposition des habitants de nouvelles façons de se déplacer. C'est pourquoi, le développement du réseau de transports en commun et la création d'un réseau de covoiturage permettent à tous de se déplacer plus proprement sans perte de liberté.

ODD principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

> INDICATEURS

Voyages par an en bus et tram dans le Grand Besançon
25 996 487 voyages en 2019
24 893 851 voyages en 2018

Mise en ligne de *Ginko Voit'*, nouveau réseau de covoiturage

Cette application téléphonique vise à combler les maillons faibles du réseau de transport dans l'espace et dans le temps, tout en visant à lutter contre l'absence de mobilité, facteur d'exclusion. *Ginko Voit'* propose de mettre les personnes inscrites en relation, afin de faciliter à tous la coordination nécessaire au covoiturage.



Photo : Jacques Varlet

S'il est certes plus populaire chez les personnes habitant en périphérie de Besançon, *Ginko Voit'* propose des trajets à travers tout le Grand Besançon, réguliers comme occasionnels.

Direction Transports

Nouvelle solution mobilité avec *Ginko Vélo*



En été 2019, Ginko a lancé la mise en circulation d'un tout nouveau parc de Vélos à Assistance Électrique, tous disponibles en location à moyen et long terme à toute personne souhaitant en faire la demande.

Ce matériel de haute qualité offre la possibilité aux habitants du Grand-Besançon de trouver une solution pratique et responsable à leurs problèmes de mobilité au quotidien. Disponible pour une période allant de un à douze mois, ce nouveau service a fait beaucoup d'heureux grâce à sa complémentarité avec les autres services de transport en commun et de stationnement, ainsi qu'aux avantages tarifaires accordés aux abonnés du réseau Ginko.

Direction Transports

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX (MARCHÉ À PIED ET VÉLO)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen d'inciter ses habitants à être plus responsables dans leurs choix de déplacements. C'est pourquoi, le Grand Besançon poursuit ses efforts d'amélioration de ce réseau.

ODD principale

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Réseau *Tous Piétons,* *Tous Cyclistes*

Le réseau « Tous piétons, Tous cyclistes » met en lien les acteurs concernés par les modes de déplacements doux et accompagne les évolutions sociétales en la matière. Cette initiative a été ponctuée par trois rencontres dont la soirée de lancement visant à favoriser les échanges de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques entre acteurs du vélo, ainsi que les « remontées de terrain » sur des problématiques liées à ces modes de déplacement.

Puis s'en sont suivies deux soirées sur les thèmes de la sécurité des usagers et de la logistique urbaine du vélo. L'objectif de ce réseau est d'ouvrir le dialogue, de transmettre et de partager des informations, afin de forger une culture commune sur les enjeux liés aux modes actifs de déplacement.

Département Mobilités

STRATEGIE DE PLAN DE MOBILITE

Grand Besançon Métropole (GBM) s'est engagé à travers le Plan de Mobilité à diminuer la part modale de la voiture, source de pollution aux particules fines et très fines et source de pollution sonore, au profit des déplacements à vélo, à pied et en transport en commun. Afin d'y parvenir, il est nécessaire de donner la place aux cycles et aux piétons, d'améliorer l'efficacité du réseau urbain et de fournir un service de transports collectifs de haut niveau. Les infrastructures de mobilité suivantes ont vu le jour en 2019 :

- voie modes doux entre Chalezeule et Chalèze, le long de la route départementale 683,
- voie modes doux entre Champagny, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes,
- escalier entre la rue Branly et le boulevard Edison, à Besançon,
- voie modes doux sur la commune Les Auxons,
- voie modes doux entre Planoise et les Hauts du Chazal,
- aménagement cyclable rue René Char, à Besançon,
- 4 stations de gonflage ont été installées, ainsi que 250 arceaux vélos.

De plus, GBM souhaite optimiser le partage de l'espace public en se dotant de données d'entrées plus fines sur les différents modes de déplacements. C'est pourquoi, le Grand Besançon a fait l'acquisition d'un matériel innovant permettant de réaliser des comptages vidéo utiles à l'analyse des flux directionnels par axe qui alimentera l'élaboration de projets favorisant les mobilités actives.

Département Mobilités

CHANGEMENT CLIMATIQUE



ENGAGER LE PERSONNEL DU GRAND BESANCON À DEVENIR EXEMPLAIRE DANS SES DÉPLACEMENTS

Le développement de l'offre de transports respectueux de l'environnement sur le territoire est aussi l'occasion d'accompagner le personnel du Grand Besançon dans ses choix de déplacements. En procédant à l'acquisition de véhicules électriques et en proposant des aides tarifaires aux agents utilisant les transports en commun et les modes doux, Grand Besançon Métropole les encourage à l'exemplarité. Elle conseille également les entreprises et administrations dans l'établissement de plans de mobilité encourageant les déplacements alternatifs domicile-travail.

ODD principale

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**
Cible 16.6 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

> INDICATEURS

Proportion d'agents de GBM utilisant le vélo et/ou les transports en commun ou se déplaçant à pied : 49,6 % en 2019

Un plan de déplacement exemplaire pour le personnel

Le Plan de déplacement du personnel (PDE) adopté fin 2018 s'est concrétisé en 2019. À cette occasion, la participation employeur aux abonnements de transports en commun à destination des agents utilisant les transports en commun est passée de 50 % à 70 %. Grâce à la réduction de la charge financière supportée par nos agents utilisant le réseau Ginko, près de 90 agents ont accepté de changer de mode de transport pour venir au travail. Le Grand Besançon se félicite que le personnel privilégie de plus en plus les modes de déplacements responsables.

Cette aide est accompagnée du versement d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) à destination des agents privilégiant le recours au vélo plutôt que de leur véhicule personnel. À l'issue de cette première année, 200 agents ont pu percevoir jusqu'à 200 €.

Pôle Ressources humaines

Conseil en mobilité

Grand Besançon Métropole accompagne les entreprises et administrations à mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour encourager les déplacements alternatifs domicile-travail au sein des entreprises : depuis 2017, le conseil en mobilité a suscité la réalisation de 30 plans de mobilité. 500 entreprises et 7500 salariés ont été sensibilisés à des solutions de mobilité plus durables. 163 entreprises ont été accompagnées pour établir leurs plans de mobilité.

Département Mobilités

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public, notamment les établissements recevant un public sensible à la pollution, tels que les enfants.

ODD principale

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Participation à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP

La loi impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment les établissements recevant des enfants. Elle comprend deux obligations : l'évaluation tous les 7 ans des moyens d'aération de l'établissement et la mise en place d'un plan d'action réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement ou d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur effectuée par un organisme accrédité tel qu'Atmo BFC. Grand Besançon Métropole est partenaire de ce dernier et participe à son financement.

Service Environnement

Le service "Conseil en énergie partagé" (CEP)

Les conseillers en énergie partagés de Grand Besançon Métropole accompagnent les communes membres à la mise en œuvre de la réglementation qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public : réunion d'information, prêt de matériel de mesure du CO₂, accompagnement personnalisé des communes, suivi des plans d'actions.

Service Environnement



Photo : Olivier PERRENOUD

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

La pollution de l'air-constitue un réel enjeu de santé publique. Le Grand Besançon doit garantir la qualité de l'air pour réduire l'exposition de la population à des substances nocives.

ODD principale

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction



Développement de l'application qualité de l'air : AirToGo

Intégration du Grand Besançon Métropole dans Air to Go, l'application smartphone et service web d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté, disponible sur airto.go.fr/web.

Alimentée quotidiennement par nos modélisations les plus fines, l'application indique avec précision l'état de la qualité de l'air à l'endroit où l'on se trouve et dans les lieux où l'on souhaite se rendre, sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

Équipée d'une fonction GPS, l'application propose différents itinéraires intégrant la qualité de l'air pour limiter son exposition à la pollution lors des déplacements urbains à pied ou à vélo.

Service Environnement

Surveillance de la qualité de l'air à proximité des zones sensibles

Le quartier fortement urbanisé de Planoise est soumis à plusieurs activités polluantes (industrie, énergie, trafic routier), faisant ainsi de la qualité de l'air un enjeu important. Aussi, une importante campagne de mesures a été menée au cours de l'hiver 2018/2019 pour laquelle trois stations de mesures mobiles ont été déployées sur le secteur, afin d'étudier l'impact de l'activité sur la qualité de l'air ambiant. Les mesures qui en résultent ont été comparées aux données relevées au centre-ville.

À l'issue de cette campagne, une analyse fine des sources de particules a montré que la combustion de biomasse et celle liée au trafic ont contribué faiblement aux niveaux en particules sur le secteur de Planoise durant la campagne de mesures.

Parallèlement, une surveillance expérimentale associée aux actions du Plan Régional Santé Environnement a été mise en œuvre, en installant deux capteurs passifs de mars à juin 2019 dans le parc Micaud et dans le parc de la Gare d'Eau.



Service Environnement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Depuis plusieurs années, le Grand Besançon œuvre pour développer les connaissances en vue de protéger les espaces naturels et les êtres vivants qui les peuplent.

ODD et cible principale

- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques
- **ODD 12 : Consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 6 : eau propre et assainissement**
Cible 6.6 : protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau

Site NATURA 2000

Sur un territoire de plus de 6 300 hectares, de Fontain à Hyèvre-Paroisse ou du marais de Saône à la vallée du Cusancin, la moyenne Vallée du Doubs bénéficie du programme de gestion et de préservation de la biodiversité « Natura 2000 » depuis 2011, en raison de la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables. L'animation du site par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône-Doubs s'est poursuivie en 2019.

Service de l'Environnement

Gestion des milieux aquatiques

Depuis 2018, Grand Besançon Métropole est chargée de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GeMAPI) sur son territoire. Dans ce cadre, elle assure la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Service de l'Environnement

L'atlas de la biodiversité

Depuis 2011, Grand Besançon Métropole et le Conservatoire botanique s'associent afin d'améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels, de favoriser la biodiversité et de la faire connaître sur le territoire du Grand Besançon. L'année 2019 a vu la finalisation et l'impression de l'atlas de la biodiversité du Grand Besançon. L'atlas réunit la connaissance floristique, entomologique et des habitats à l'échelle du territoire.

Service de l'Environnement



La charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

En 2019, Roset-Fluans et Saint-Vit ont rejoint les 20 signataires de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs dont l'objectif est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine des collines.

Plusieurs animations grand public ont été organisées en 2019 :

- 5 sorties de découverte des oiseaux, avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (Deluz, Besançon, Byans-sur-Doubs et Vaire),
- 2 balades paysagères avec l'Audab (Montfaucon et Saint-Vit).

Service de l'Environnement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Depuis maintenant plusieurs années, la France lutte contre plusieurs espèces floristiques exotiques invasives. Le Grand Besançon n'échappe pas à ce phénomène qui met en péril la biodiversité locale et peut avoir des conséquences sanitaires. L'adoption de mesures visant à lutter contre le développement des espèces invasives permet à terme d'atténuer leur impact sur les écosystèmes locaux et d'agir pour la pérennité des espèces natives du Grand Besançon.

ODD et cible principale

- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.8 : prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable

> INDICATEURS

65 espèces recensées sur le territoire de Grand Besançon Métropole

L'ambroisie

L'ambroisie a un impact non négligeable sur la santé humaine puisqu'elle a un pouvoir allergène très élevé. Cette espèce a un fort pouvoir de dispersion et colonise rapidement les milieux si une surveillance accrue n'est pas mise en place.

Grand Besançon Métropole assure une veille sanitaire sur le territoire grand bisontin. Elle peut donner des conseils de gestion aux particuliers ainsi qu'aux entreprises. Pour lutter contre l'ambroisie, elle surveille l'apparition de pieds et procède à leur arrachage et leur séchage. Elle fait aussi partie du comité technique de l'observatoire de l'ambroisie.

Des référents communaux et intercommunaux sont désignés et formés à la reconnaissance de la plante et aux outils d'éradication. Leur rôle est de repérer la présence de ces espèces, de participer à la surveillance, d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération. Ils participent également à la mise en œuvre de ces mesures.

Perspective : dans le cadre du Contrat Local de Santé, un plan de lutte contre l'ambroisie est envisagé.

Direction Biodiversité et Espaces verts/Service de l'Environnement



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

La garantie d'accès à une eau potable de qualité pour les riverains est un droit essentiel auquel le Grand Besançon participe activement. Il est question d'identifier et de limiter les pollutions de l'eau à tous les niveaux en prenant garde de conserver des points d'approvisionnement sains mais aussi d'insister sur la dépollution des eaux rejetées dans le milieu naturel.

ODD et cible principale

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**
Cible 6.3 : améliorer la qualité de l'eau

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes



Protection des captages

Le bassin d'alimentation de la source d'Arcier est situé sur le plateau de Saône. Il s'agit d'une ressource historique puisqu'elle était déjà exploitée par les Romains. Sur ce périmètre de 100 km² environ, des campagnes de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur sont conduites régulièrement. Notamment, avec l'aide de la Chambre d'agriculture, l'objectif est de réduire la quantité d'intrants phytosanitaires. Par ailleurs, dès cette année, des travaux seront initiés afin de transporter les eaux usées de la commune de Montfaucon vers la station de traitement d'eaux usées de Besançon.

Département Eau et Assainissement

Travaux de renouvellement du réseau

À Vaire, la première tranche de travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable et de séparation des réseaux pluvial et eaux usées a été réalisée en 2019. A Cussey-sur-l'Ognon l'ancienne station d'épuration a été remplacée par une nouvelle.

Département Eau et Assainissement

Chiffres (GBM)

1261 km de réseau d'assainissement

44 stations d'épuration

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL DE LA POLLUTION TRANSPORTÉE PAR LES EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe sur le sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont des résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent être traités. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Grand Besançon Métropole cherche à améliorer ses équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.

ODD et cible principale

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**
Cible 6.5 : mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes



Réduire les apports d'eau de pluie dans le réseau

L'objectif est de demander aux aménageurs de gérer eux-mêmes leurs propres eaux pluviales soit en les infiltrant sur leurs terrains, soit en cas d'impossibilité en les stockant avant de les restituer au réseau, une fois l'épisode pluvieux passé. Une étude sera prochainement initiée pour établir un schéma directeur de la gestion intégrée des eaux pluviales. Elle permettra de définir notamment le zonage en eaux pluviales du territoire et servir d'argument lors de la réalisation de nouveaux bâtiments ou de la réhabilitation d'ancien. Dans cette optique, le quartier Vauban, dont les premiers logements ont été livrés au cours de l'été 2019, a été aménagé pour être capable de gérer par infiltration les eaux pluviales pour une pluie d'occurrence centennale.

Département Eau et Assainissement

Stocker les premières eaux pluviales dans les bassins

Avant que les actions de gestion des eaux de pluie n'aient d'effets substantiels, il n'y a pas d'autre possibilité que de stocker les premières eaux pluviales dans des bassins. En effet, ce sont ces eaux qui sont les plus chargées en pollution car elles lessivent les réseaux qui s'étaient préalablement encrassés. Une fois l'épisode pluvieux passé, les eaux stockées dans ces bassins sont réacheminées vers la station d'épuration pour traitement, via les réseaux existants.



Dans le Grand Besançon, il convient d'améliorer le rendement des réseaux d'assainissement en rendant la collecte plus efficace et en renforçant l'étanchéité des réseaux pour que les eaux usées ne se diffusent pas, même pour partie, dans le milieu naturel, ou a contrario que des eaux claires ne s'y infiltrent pas en période de nappes hautes.

Département Eau et Assainissement

>PERSPECTIVES La construction d'un prochain bassin d'orage est à l'étude dans le secteur de la Malcombe juste en amont du déversoir d'orage de la Roche d'Or ; il est celui qui renvoie aujourd'hui le plus de pollution au Doubs par temps de pluie. En parallèle de cette réalisation, les eaux claires issues soit du ruisseau de Rosemont, soit de la nappe de la Malcombe seront sorties du réseau d'assainissement pour être directement acheminées vers le Doubs. En effet, toute eau claire est une eau qui participe à la saturation hydraulique d'un réseau, alors qu'elle n'a pas besoin d'être traitée. Le début des travaux est programmé pour fin 2021.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.5 PROTÉGER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et plus intenses en raison du réchauffement climatique. L'enjeu d'économiser l'eau, même dans une région à forte pluviosité comme la nôtre, devient crucial. En conséquence, Grand Besançon Métropole aménage et optimise le réseau de distribution d'eau, afin de garantir une sécurité d'approvisionnement en toute situation.

ODD et cible principale

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**
Cible 6.4 : augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

ODD et cibles secondaires

- **ODD 2 : faim « zéro »**
Cible 2.4 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

> INDICATEUR

Consommation en eau totale (services, entreprises, habitants)
ramenée pour 2019 au nombre de Grand Bisontins : 139 l/hab

La recherche permanente des fuites d'eau du réseau de distribution d'eau

Une recherche systématique des fuites d'eau du réseau est réalisée. Les résultats de cette recherche se traduiront systématiquement par une réparation seule des fuites, soit en plus de la réparation par l'inscription dans le programme de travaux du renouvellement de tronçons complets de canalisation.

Département Eau et Assainissement



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

Accompagner les habitants vers de meilleures pratiques en termes de tri est une des clés de la réussite de la politique de gestion des déchets sur lequel Grand Besançon Métropole s'implique chaque année. Cette volonté de responsabilisation passe par une sensibilisation et une facilitation de la pratique du tri et du recyclage, toutes deux ayant une influence bénéfique sur notre empreinte écologique.

ODD et cible principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD et cibles secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Modernisation de la collecte sélective dans le centre-ville de Besançon

Le centre-ville historique de Besançon compte 15 000 habitants et figure parmi les sites Patrimoine remarquable. C'est pourquoi, la collecte des déchets de ce secteur fait l'objet d'une organisation particulière. Les déchets ménagers recyclables (DMR) ainsi que le verre sont collectés en points d'apport volontaire (PAV) aériens et enterrés.

Ces PAV datant de l'an 2000 étaient devenus obsolètes : nombre insuffisant, capacité faible, manque de maillage, faible accessibilité aux personnes à mobilité réduite, orifice d'introduction non adapté

aux cartons favorisant les dépôts au sol.

Pour ces raisons, un plan de modernisation com-



plet de ce dispositif au centre-ville a été engagé en 2019 pour remédier à l'ensemble de ces lacunes. À la suite de quoi, vingt-quatre conteneurs aériens de nouvelle génération (DMR et verre) ont été testés sur huit stations et quatre stations enterrées ont été créées ou agrandies.

Direction Gestion des déchets

Tri des déchets et amélioration du cadre de vie en habitat social collectif



Depuis 2012, un accompagnement est proposé aux personnes en habitat collectif pour améliorer le tri et aider à l'appropriation des principes de la redevance incitative. Depuis la fin de l'année 2018, cet accompagnement vise à améliorer

la gestion des déchets dans les sites suivis, diminuer la quantité de déchets résiduels et améliorer

86 sites suivis
6 453 habitants concernés

le tri. Tout cela permettra une meilleure maîtrise des charges locatives ainsi qu'une amélioration du cadre de vie de l'immeuble et du quartier.

Les sites sont suivis par trois conseillers de la direction Gestion des déchets, dont l'accompagnement comprend un diagnostic de fonctionnement, un plan d'amélioration des services et des actions de sensibilisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le quartier de Planoise est collecté après 8 h, avec un engagement des bailleurs sociaux à entrer et sortir les bacs le jour même de la collecte pour une réduction des apports extérieurs et une amélioration du cadre de vie.

Direction Gestion des déchets

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

La gestion des déchets organique représente un enjeu important dans la problématique des déchets ménagers et assimilés. Afin de diminuer le volume résiduel des déchets partant à l'incinération, il est important de trier et valoriser le maximum de matière organique en amont. Grand Besançon Métropole et le SYBERT mettent chaque année en place des actions aussi bien auprès du grand public que des professionnels pour traiter cette matière valorisable.

ODD et cible principale

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets

ODD et cibles secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Opération « Contrat de Ville » dans les quartiers prioritaires de Besançon

L'association Trivial Compost a déposé en 2018 un dossier «Contrat de Ville» auprès du Grand Besançon, afin de mener différentes actions en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville. Ces actions visent à augmenter la participation, améliorer le fonctionnement et assurer la pérennisation des sites de compostage. Elles ont été soutenues par la Ville de Besançon, le Grand Besançon, les bailleurs (Habitat 25, Néolia, SAIEMB, Grand Besançon Habitat), la Région ainsi que la CAF.

Il s'agit notamment de visites en porte à porte dans trois immeubles situés à Palente et Clairs-Soleils, de la mise en place d'un site de compostage au sein d'un jardin partagé et le remplacement des bacs d'un site planoisien, ainsi que d'une animation compostage lors de l'inauguration du chalet de compostage à Montrapon.



15 sites
de compostage ont bénéficié
de cette opération

*Direction Gestion des déchets,
SYBERT Direction Contrat de Ville*



Compostage individuel

En 2019, le SYBERT (Syndicat de Besançon et sa région pour le Traitement des déchets) a poursuivi la promotion du compostage individuel principalement via l'organisation des sessions de forma-

tion proposées lors des ventes collectives de composteurs (9 sessions de vente de composteurs individuels ; 333 composteurs vendus et autant d'habitants formés à la pratique du compostage individuel). Ces sessions sont l'occasion d'enseigner les bases de son entretien aux Grands Bisontins et permettre une gestion plus réfléchie des déchets organiques. Il est question pour le SYBERT de développer les actions de compostage de proximité afin de réduire progressivement la quantité d'ordures résiduelles à charge du SYBERT.

SYBERT

Compostage en pied d'immeuble

Le SYBERT a poursuivi l'accompagnement des habitants au compostage en pied d'immeuble et la formation des habitants bénévoles. 11 sites ont été installés en 2019 : 8 à Besançon (dont 2 en habitat social à Planoise) 1 à Saône, 1 à Larnod et 1 à Pirey. Au total, le Grand Besançon compte 325 sites de compostage en pied d'immeuble. 20 référents compostage ont été formés aux bases du compostage.

SYBERT

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réduction de la quantité de déchets produits est le deuxième levier fondamental conduisant à la diminution de notre impact écologique en matière de déchets. De nombreuses actions de sensibilisation sont menées chaque année pour inciter les Grands Bisontins à faire plus attention à leurs achats et à leur volume de déchets ménagers. En parallèle, le Grand Besançon agit au quotidien pour réduire la quantité de déchets provenant de son activité.

ODD et cible principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD et cibles secondaires

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

> INDICATEURS

Évolution de la production annuelle de déchets: 473 kg/habitant/an



**300 personnes
accueillies**

ploi. Des stands d'information et des animations ont été proposés au public tout au long des trois jours. Notamment la *Marelle des achats* expliquant les alternatives aux achats de

produits neufs, la proposition de fiches d'information portant sur l'allongement de la durée de vie de nos appareils électro-ménagers. De plus, un quiz sur l'obsolescence programmée a aussi été imaginé pour l'occasion et une exposition sur la réduction des déchets créée par *Zéro Waste France* a été présentée. L'autre moitié du stand était réservée aux couches lavables pour bébé.

Semaine européenne de réduction des déchets

Cette année, le SYBERT a organisé la 2^e édition du *Village de la réparation* avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à l'occasion du salon *Talents et Saveurs* à Micropolis. Le SYBERT a invité des

partenaires associatifs qui ont pu faire connaître leurs activités liées à la réparation ou au réem-

SYBERT

Promotion des couches lavables auprès des familles

Le SYBERT poursuit son accompagnement à l'utilisation des couches lavables auprès des familles et dispose aujourd'hui de dix kits d'essai prêtés gratuitement pendant un mois. Les deux permanences mensuelles sont animées par l'association Coccinelle alternativement au Logis 13 Éco et à la maternité de la Polyclinique de Franche-Comté (nouveau

partenariat depuis cette année). En parallèle, un service de location de changes lavables fabriqués par la Blanchisserie du Refuge a été mis en place depuis deux ans.

À ce jour, vingt-et-une familles ont sollicité ce service dont quatorze encore en cours et grâce aux interventions en stands événementiels, 500 per-



Photo : Jacques Veirfet

sonnes ont pu découvrir l'offre du SYBERT et les modèles proposés à l'essai.

SYBERT

**78 familles ont bénéficié
du prêt d'un kit d'essai
de couches lavables**

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI POUR TOUS

Grand Besançon Métropole se mobilise pour favoriser l'emploi, la formation et l'insertion des Grands Bisontins et assurer à tous une égalité des chances.

ODD et cible principale

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent

ODD et cibles secondaires

- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration
- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques
- **ODD 2 : « faim zéro »**
Cible 2.1 : accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Emploi, formation et insertion

Grand Besançon Métropole, en partenariat avec le service public de l'emploi, mobilise des outils d'intervention spécifiques, notamment la Mission locale, sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

En collaboration avec la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) du Doubs, elle a par ailleurs renouvelé sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur le territoire

Elle accompagne par ailleurs les acteurs de la formation dans la mise en place d'offres de formation adaptées aux besoins des entreprises et financent des actions permettant d'accélérer le retour à l'emploi de publics en difficulté.

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

Emploi de travailleurs handicapés

Les 3 haltes fluviales communautaires sont gérées depuis 2009, dans le cadre d'un marché réservé aux établissements employant des travailleurs handicapés (ESAT). Fin 2018, le nouveau marché a été confié à Solidarité Doubs Handicap et sa filière tourisme (ESAT).

La concession de service public (CSP) concernant le camping communautaire de Besançon-Chalezeule a également été confiée à Solidarité Doubs Handicap.

Service Tourisme

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

ENGAGER LE GRAND BESANÇON À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

Dans la continuité des actions portées l'an dernier par le Grand Besançon, les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.

ODD et cible principale

- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent
- **ODD 5 : égalité des sexes**
Cible 5.1 mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Lutte contre la discrimination dans les recrutements



Le Grand Besançon se mobilise contre toute forme de discrimination en matière de recrutement : signataire de la Charte de la Diversité en 2007, il veille à une sélection non discriminatoire des candidats, notamment par la participation au jury d'un cadre expert RH formé aux techniques de non-discrimination.

Direction Emploi et Compétences

Maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap

L'obligation d'emploi prévue par la loi implique que tout employeur occupant au moins 20 salariés ou agents doit employer des travailleurs en situation de handicap dans une proportion de 6 % de ses effectifs. Au 1er janvier 2019, Grand Besançon Métropole emploie 70 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La convention signée en 2018 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'est traduite dès la première année par un accroissement des recrutements directs de personnes porteuses de handicaps en contrat permanent (8 recrutements) ou en apprentissage (accueil de 6 apprentis en situation de handicap, dont 1 qui a été recruté sur un emploi permanent à la suite de son contrat d'apprentissage).

Les moyens apportés par la convention pour la période 2018-2019 ont aussi permis de réaliser deux études ergonomiques et 28 études de postes, en vue de leur adaptation, qui ont abouti à la mise en place de deux aides humaines. Par ailleurs, 10 appareillages auditifs ont été financés, un agent a bénéficié d'une formation de compensation du handicap, tandis que deux autres agents ont eu accès au télétravail à titre médical.

Direction Santé au travail et Suivi social

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ASSURER L'ACCES AU LOGEMENT ET LA MIXITE SOCIALE

Grand Besançon Métropole est un acteur important de la politique de l'habitat et du logement : elle intervient aux diverses étapes de la politique, en amont (organisation, territorialisation et financement de la construction), comme en aval (gestion de la demande et des attributions de logements sociaux) dans un objectif de renforcement de la mixité et de la cohésion sociale territoriale.

ODD et cible principale

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.1 : assurer l'accès de tous à un logement à un coût raisonnable

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.3 : systèmes et mesures de protection sociale pour tous
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration
- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire le taux de mortalité prématurée dû à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Lieu unique d'enregistrement des demandes

Depuis 2016, GBM est centre d'enregistrement de la demande de logement social. En 2019, 130 demandes ont été enregistrées.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Attribution des logements

Grand Besançon Métropole s'est dotée d'une convention intercommunale des attributions, validée en décembre 2018 (pour la période 2019/2021). Cette stratégie vise à améliorer la mixité en particulier dans le parc locatif public, en lien avec ses communes et l'ensemble des partenaires.

Le dispositif « habitat spécifique », permet de trouver des solutions de relogement pérennes pour des ménages qu'il n'est pas envisageable, pour des problématiques diverses (cumul de difficultés qui peuvent être d'ordre psychique ou lié à des modes de vie particuliers), de reloger dans le parc social traditionnel. En 2019, 5 ménages ont bénéficié d'un logement dans ce cadre.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Relogement suite à démolition

La charte communautaire de relogement, entérinée en 201 par GBM, vise à permettre le relogement des ménages suite à la démolition d'un immeuble, tout en assurant une mixité sociale sur le territoire.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

La Ville, le Grand Besançon et leurs partenaires ont développé une stratégie d'intervention adaptée aux difficultés subies par les habitants des cinq quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Puisque les problématiques et les enjeux sont très différents pour chaque quartier, d'importants efforts sont effectués, afin de poser les bases d'une intervention efficace améliorant la qualité de vie de leurs habitants.

ODD et cible principale

- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.3 : systèmes et mesures de protection sociale pour tous
- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.7 : assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs

> INDICATEUR

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet
contrat de ville (tout partenaire confondu) :

203 en 2019
182 en 2018
202 en 2017

Révision du Contrat de ville

La démarche d'évaluation et de révision du Contrat de ville a été menée avec l'appui technique d'un large réseau partenarial et territorial (conseils citoyens, associations, institutions). Elle a permis de dégager des enseignements à propos de problématiques sociales dans nos quartiers mais aussi d'autres liés à l'animation et au pilotage du contrat de ville. De cela émergent des besoins prioritaires de coordination de proximité pour chacun des quartiers prioritaires, de prévention du décrochage, d'accès aux droits sociaux et à la santé ainsi que du renforcement de la réussite scolaire et éducative.

Ce travail doit déboucher, pour chacune de ces thématiques, sur une stratégie partenariale et territoriale propre à chaque quartier.



Direction Coordination Contrat de ville

246 projets accompagnés

113 structures

dont 101 associatives

3,74 M€ mobilisés

Financer l'intervention d'associations locales

Cette année 2019, l'appel à projets a permis aux partenaires du Contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui cherchent à répondre aux besoins prioritaires des quartiers Politiques de la ville. Les besoins portent sur la prévention décrochage scolaire des 11/13 ans, l'accompagnement des parcours de vie des jeunes et leur insertion professionnelle, le partage des valeurs de la République, de la laïcité, de la citoyenneté, égalité femmes-hommes, l'amélioration de l'image des quartiers (médias de proximité...) en privilégiant le recours au numérique et enfin l'amélioration du cadre de vie.

Direction Coordination Contrat de ville

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



FAVORISER LA SOLIDARITE TERRITORIALE

Face aux inégalités entre territoires, la solidarité entre les communes de Grand Besançon Métropole est une condition importante du développement durable. Il s'agit de s'assurer d'un partage des richesses entre les territoires et d'offrir à celles qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs politiques.

ODD principale

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.7 : encourager et promouvoir les partenariats

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- **ODD 16 : paix, justice, institutions efficaces**
Cible 16.6 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Le fonds « Centres de village »

A travers le fonds « Centres de village » créé en 2004, Grand Besançon Métropole soutient les projets des communes et d'associations visant la valorisation du patrimoine bâti ancien et naturel, la réalisation de projets et équipements permettant la reconquête d'espaces naturels, et l'aménagement d'espace public destiné à favoriser les aspects de convivialité, de rencontre et d'échange au sein du village ou d'améliorer l'entrée de village. Depuis sa création, le fonds a accompagné 139 projets. En 2019, 9 projets ont été aidés les communes du Grand Besançon.

Service Environnement

Service aide aux communes

Grand Besançon Métropole a mis en place un dispositif d'aide aux communes visant à guider ces dernières dans la mise en œuvre de leurs projets et actions. En 2019, cet accompagnement s'est décliné sur une douzaine de thématiques (expertises techniques, questions juridiques, groupement de commandes, formations, assistance à maîtrise d'ouvrage...) réparties en trois niveaux d'accompagnement. Un guide pratique qui récapitule l'ensemble des services proposés a par ailleurs été édité.OD

Service Aide aux communes

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



UN ENSEIGNEMENT GENERAL OU ARTISTIQUE POUR TOUS

Grand Besançon Métropole a pour objectif de rendre l'enseignement accessible à tous, y compris l'enseignement artistique, vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement.

Cible principale

- **ODD 4 : Education de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement

Cibles secondaires

- **ODD 10 : Réduire les inégalités**
Cible 10.2 : favoriser l'autonomisation des personnes et l'intégration sociale
- **ODD 11 : Villes et communautés durables**
Cible : 11.4 : protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.6 : réduire le nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation

La scolarisation des enfants du voyage

L'association GADJE accompagne les familles dans les démarches administratives liées à la scolarisation des enfants du voyage. Depuis 2007, elle a mise en place une antenne scolaire mobile qui se déplace sur les aires d'accueil du Grand Besançon afin d'enseigner les bases de la lecture et de l'écriture aux enfants et de permettre une scolarisation future dans l'enseignement classique. Grand Besançon Métropole soutient l'investissement nécessaire à la mise en place de ce dispositif et participe chaque année à ses frais de fonctionnement.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Une éducation artistique pour tous

Le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et les écoles de musique présentes sur le territoire favorisent l'accès à la pratique des arts (musique, danse, art dramatique...).

Grand Besançon Métropole a validé son nouveau schéma d'enseignement musical pour trois ans (2020 – 2022), visant à consolider et structurer l'offre d'enseignement sur le territoire.

En 2019, GBM a soutenu financièrement les écoles de musique. Elle a également contribué à l'acquisition de matériel musical et pédagogique et organisé la manifestation « Musiques en herbe » commune aux différentes écoles.

Direction Conservatoire à Rayonnement Régional/ Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



RENDRE ACCESSIBLE LA CULTURE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS

Malgré une offre culturelle riche et dense, une forte inégalité persiste dans l'accès aux activités culturelles. C'est pourquoi, en plus d'en accroître le nombre, le Grand Besançon œuvre pour rapprocher ces animations des habitants des quartiers les moins favorisés et pour permettre leur accessibilité aux personnes les plus vulnérables.

Cible principale

- **ODD 4 : Education de qualité**

Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement

Cibles secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**

Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

- **ODD 11 : Villes et communautés durables**

Cible : 11.4 : protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

- **ODD 12 : consommation et production responsables**

Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



Photo: CAEM Besançon

avec les structures et les habitants du quartier et contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain.

Les projets culturels soutenus s'adressent aux habitants d'un ou de plusieurs quartiers *Politique de la ville* (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps), tout en s'ouvrant aux habitants des autres quartiers de Besançon.

L'objectif est de favoriser la

Culture et Territoire

En 2015, l'État, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont signé une convention « Culture et Territoire », visant à favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, à développer l'apprentissage artistique et culturel des publics à travers des ateliers de pratique ar-

tistique et/ou des expérimentations, à accompagner des projets culturels de territoire en lien

avec la mixité sociale et la rencontre des publics en donnant une place particulière à l'expérimentation artistique.

En 2019, les projets *Idencité* portés par le CAEM en inter-quartiers, les ateliers Juste Ici par l'association *Juste Ici* à Planoise et *En cirque* sur Palente-Orchamps par Passe-Muraille constituent les trois projets structurants.

Direction Action culturelle

LE GRAND 8, NOUVELLE OFFRE « JEUNE PUBLIC »

Le Grand 8 est la nouvelle saison nomade de spectacles jeune public et familiaux, organisée par l'association Côté Cour avec le soutien de Grand Besançon Métropole. Des spectacles (théâtre, danse, cirque, conte, marionnettes...) à tarifs accessibles, se déroulent hors temps scolaire, dans 8 communes différentes, d'octobre à juin. Cette première saison a été inaugurée le 30 octobre, à Nancray.

Direction Action culturelle

LES MARDIS DES RIVES

9 concerts ont été organisés dans le cadre du des Mardis des Rives en juillet/août 2019 dans les communes du Grand Besançon, avec un total de 18 300 spectateurs. En 2019, deux nouveautés : la mise en place de navettes gratuites au départ de Besançon et la présence du bibliobus avec un espace lecture.

Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

Dans sa volonté de développement du sport et de la santé de ses habitants, Grand Besançon Métropole poursuit son engagement et son soutien aux structures et aux manifestations sportives.

Cible principale

- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre

Cible secondaire

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

Salle d'escalade Marie Paradis

Fin 2019, Grand Besançon Métropole est devenu gestionnaire de la nouvelle Salle d'escalade Marie Paradis. Premier équipement sportif communautaire, celle-ci peut accueillir des événements d'envergure nationale et internationale.

Direction Sports

Soutien aux manifestations sportives

En 2019, GBM a soutenu 19 manifestations de sports de nature, dont le Trail des Forts, les Championnats de France de Cyclo-Cross, la Diagonale du Doubs, la Coupe du Monde de Para-triathlon.

Directions Sports

Festival Grandes Heures Nature

En juin, s'est tenue la 1ère édition du Festival Grandes Heures Nature : pendant 4 jours, des activités outdoor ont été organisées pour un public varié allant des familles aux sportifs les plus aguerris : balade gourmande, randonnées pédestres, VTT, marathon, raids ... Le festival a accueilli 2 000 sportifs et 14 000 visiteurs.

Direction Projet Grandes Heures Nature

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAIN ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'alimentation conjuguée à la sédentarité a favorisé le surpoids et l'obésité, sources de nombreuses maladies. Cette problématique est devenue un enjeu de santé publique en France et touche en premier lieu les milieux défavorisés, pour des raisons économiques, sociales, et culturelles.

ODD et cible principale

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.9 : réduction du nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses

ODD et cibles secondaires :

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : acquérir des connaissances en développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11a : favoriser l'établissement de liens entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement

Le Contrat Local de Santé

L'élaboration d'un Contrat Local de Santé 2020-2024 (CLS) en partenariat avec les professionnels de santé, les secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, les élus et les associations, a été finalisée en 2019, en vue d'une signature en début 2020. 4 axes stratégiques prioritaires de santé ainsi que des actions ont été identifiés pour le territoire de Grand Besançon Métropole : accès aux soins, actions de prévention et de promotion de santé publique, autonomie en santé, et environnement favorable à la santé.

Projet Alimentaire Territorial

Les travaux menés en 2019 en vue de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération bisontine, ont abouti en janvier 2020 à la signature d'une charte par 14 partenaires, qui se sont engagés à mobiliser les acteurs locaux, en vue d'une alimentation saine, accessible au plus grand nombre et privilégiant un approvisionnement local.

Grand Besançon Métropole assure l'animation du PAT et mène également des actions dans ce cadre : en 2019, des animations alimentation / santé se sont ainsi déroulées auprès de divers publics à Thise, Ecole-Valentin, Byans-sur-Doubs et à Besançon dans le quartier de Clairs-Soleils et sur le campus de la Bouloie.

Service Environnement

The poster is titled 'LES ANIM'ALIM' and features several icons: a fork and knife, a strawberry, an apron, a green pepper, a chicken, carrots, and a cooking pot. The text on the poster includes: 'Mangez local - À NOTRE SANTÉ -', 'Astuces et bonnes idées pour des repas équilibrés sans se ruiner !', 'VENDREDI 28 JUIN', 'Byans-sur-Doubs * 17H > 20H', 'Place de l'Église', 'GRATUIT - TOUT PUBLIC', 'MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX', 'STANDS ET ANIMATIONS', 'Conseils nutritionnels, astuces jardin, idées recettes... Des solutions pratiques pour des menus avec des produits locaux de saison!', and contact information: 'Renseignements : GRAND BESANÇON - 03 81 87 88 60', 'courriel : environnement@grandbesancon.fr'. At the bottom, there are logos for ARS, Grand Besançon Métropole, and Udccas.

EPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENS

Il est important pour le Grand Besançon de faire valoir la parole de ses habitants en leur donnant les moyens d'exprimer leurs préoccupations et d'être écoutés. À cette occasion, de nouvelles instances participatives voient le jour chaque année, elles participent au rapprochement des citoyens et de la politique, des élus, des institutions.

ODD et cible principale

- **ODD16 : paix, justice et institutions efficaces**
Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

ODD et cibles secondaires :

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : partenariat public, public-privé, avec société civile
- **ODD 11. ville et communauté durables**
Cible 11.3 : renforcer les capacités de gestion participative
- **ODD 5 : égalité des sexes**
Cible 5.5 : participation des femmes, accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : mettre à disposition de tous les informations et les connaissances nécessaires au développement durable

Le Conseil de Développement Participatif (CDP)

Le conseil de développement participatif, instance consultative réunissant des représentants de la société civile et des socioprofessionnels du Grand Besançon, a vocation à se saisir de questions techniques ou sociétales qui peuvent interpeller la collectivité. Il peut également être saisi par Grand Besançon Métropole elle-même.

Le CDP a apporté une contribution citoyenne à l'élaboration du nouveau programme d'actions du Plan Climat : 4 ateliers débats ont été proposés, autour de 3 thématiques :

- les mobilités,
- l'énergie et l'habitat,
- l'alimentation et la consommation.

169 propositions au total ont été réparties dans ces trois catégories : *Impliquer-Sensibiliser les habitants aux bons gestes ; Développer-valoriser en agissant sur les déplacements, l'habitat et les produits locaux Repenser-Expérimenter les alternatives.*

Conseil de développement participatif

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



DÉVELOPPER DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Besançon Métropole interroge ses schémas directeurs et sa politique d'aménagement au regard du développement durable de manière à réorienter le développement de notre territoire. Parmi ces changements, un usage plus raisonné des sols et des espaces naturels.

ODD et cible principale

- **ODD 11 : ville et communauté durables**
Cible 11.3 : renforcer les capacités de gestion participative

ODD et cibles secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure**
Cible 9.1 : mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humaine
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Schéma de Cohérence Territoriale

Engagée fin 2017, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération bisontine s'est poursuivie en 2019 avec l'élaboration des premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les travaux se sont concentrés prioritairement sur les projections démographiques à l'horizon 2040 et sur l'ambition du territoire. L'étude des différents scénarios et leur incidence sur l'organisation et la hiérarchisation du développement ont conduit le Syndicat mixte, pilotant le SCoT, à prioriser une organisation en bassins privilégiant les déplacements de proximité. Cette organisation doit permettre d'appréhender les différentes politiques publiques d'aménagement pour les 20 prochaines années.

Direction Stratégie et Territoire/Syndicat mixte du SCoT

Aménagement durable des zones d'activités économiques

Depuis le 1er janvier 2017, Grand Besançon Métropole exerce les compétences en matière de zones d'activités économiques (ZAE). Elle veille à la qualité de l'aménagement de ces espaces notamment en matière de densité, de gestion des eaux pluviales, d'intégration paysagère et de déplacements (aménagement de de liaisons douces dans le parc Nouvelle Ere et celui Pouilley-les-Vignes...). GBM attache une importance particulière à la réduction de l'impact de ces zones d'activité sur l'environnement en appliquant les principes de réduction, évitement, compensation (exemple des mesures compensatoires en matière de zones humides, de boisement et de biodiversité sur le parc Nouvelle Ere).

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur/Service Aménagement économique

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE

PROMOUVOIR DES ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Qu'ils s'agissent de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires du Grand Besançon vers des pratiques plus durables. À ce titre, GBM amplifie sa démarche afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.

ODD et cible principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.7 : promouvoir les marchés publics responsables

ODD et cibles secondaires :

- **ODD 11. ville et communauté durables**
Cible 11.3 : renforcer les capacités de gestion participative
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

> INDICATEURS

Nombre de marchés intégrant des exigences environnementales : **37**
Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion
dans les marchés publics : **34 777 h de travail (=21,6 ETP)**

Achats écoresponsables

Achat de fournitures administratives (spécification technique notamment pour la fourniture de papier avec l'obligation de 40% à 50% de pâte mixte, recyclée ou vierge dont l'origine est issue de forêts gérées durablement labels FSC ou PEFC

Service Achats

Clauses d'insertion professionnelle

L'utilisation de la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle offre la possibilité à Grand Besançon Métropole de prendre en compte les objectifs de développement durable dans sa stratégie d'achats socialement responsables. La mission est assurée par une facilitatrice salariée de GBM dont le poste est financé à hauteur de 60 % par le Fonds Social Européen.

Des clauses d'insertion ont été incluses notamment dans des marchés visant à l'aménagement de voiries, d'itinéraires pédestres et VTT, l'entretien d'espaces verts ou la collecte de cartons d'emballage.

Toutes les directions GBM/Département Économie Emploi et Enseignement supérieur

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

SENSIBILISER LES AGENTS DU GRAND BESANCON AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'institution publique, Grand Besançon Métropole joue, par ses politiques, un rôle important en matière de développement durable. Elle s'attache dans ce cadre à sensibiliser ses agents au développement durable dans leurs pratiques professionnelles et dans leurs déplacements.

ODD principale

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

ODD secondaires

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Opter pour des modes de déplacement plus verts

Dans le cadre de son plan de déplacement du personnel (PDE), Grand Besançon Métropole accompagne ses agents dans une démarche de changement de leurs habitudes et d'adoption de modes de transports plus favorables à l'environnement (vélo, transports collectifs, marche à pied). Des séances de présentation des vélos du Pool ont été organisées, avec un rappel des règles de sécurité, et des conseils de déplacement sur des parcours plus sûrs. Des incitations financières ont également été mises en place pour favoriser les transports en commun et le vélo.

Pôle Ressources humaines



L'usage de matériaux biosourcés

Cette formation, proposée à l'ensemble des directions techniques et opérationnelles qui occupent des bâtiments municipaux et doivent régulièrement réaliser ou organiser des travaux de rénovation, a permis de présenter les différents types de matériaux biosourcés existants et leur mise en œuvre possible lors de travaux de construction ou de rénovation.

L'objectif de cette formation était d'apporter à ces directions des connaissances sur les possibilités offertes par ces matériaux, leur intérêt écologique en matière de consommation d'énergie et sanitaire et les possibilités de les intégrer dans la commande publique pour un usage plus large dans les projets de la collectivité.

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action en faveur de l'adoption des pratiques durables par le plus grand nombre est un engagement auquel Grand Besançon Métropole est fortement attachée. Le jeune public est particulièrement ouvert à ces notions et peut être vecteur de bonnes pratiques à adopter auprès des plus grands.

ODD principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact
- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable

Le soutien aux manifestations de sensibilisation au développement durable

Par le biais de son fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », Grand Besançon Métropole accompagne chaque année les associations et les communes dans leurs actions de sensibilisation du grand public dans les domaines de la sobriété énergétique, les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et des milieux remarquables et/ou naturels, la promotion agriculture locale et de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

En 2019, quatre associations ont reçu le soutien du Grand Besançon :

- l'association « Foire aux saveurs d'automne » pour la 29ème foire aux saveurs d'automne,
- l'association RéCiDév pour la campagne AlimenTerre,
- la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté pour ses animations écocitoyennes,
- le CPIE du Haut-Doubs pour son programme autour du « faire soi-même ».

Service de l'Environnement

Le musée des maisons comtoises

Grand Besançon Métropole est membre du syndicat mixte qui aménage et gère le musée des maisons comtoises de Nancray. Une dizaine d'animations sont proposées quotidiennement pour petits et grands, sur les thématiques de l'environnement, des savoir-faire, de l'histoire, de l'alimentation et de l'économie domestique. L'impact environnemental, social et économique est pris en compte lors de la genèse de chaque projet porté par le musée.

Pôle Culture

Parties de campagne

Cette action permet aux habitants de visiter les fermes et de rencontrer les agriculteurs. Elle les sensibilise sur l'impact de l'agriculture sur les paysages, l'environnement, l'activité locale, les circuits courts et crée un moment de convivialité et de découverte culturelle ou patrimoniale (concerts, visites). En 2019, c'est la ferme maraîchère bio de la Grange Mélot à la Chevillotte qui a été mise à l'honneur. Un mini-marché de producteurs s'y est tenu et la compagnie « Chicken Run » a clos l'après-midi par un spectacle.

Service de l'Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



PROMOUVOIR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Une économie durable passe par une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment par une optimisation de leur usage et leur réutilisation ou leur recyclage. Depuis 2018, Grand Besançon Métropole mobilise les entreprises de son territoire dans ce sens et favorise leur mise en relation.

ODD principale

- **ODD 9 : industrie, innovation, infrastructure**
Cible 9.4 : moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources

ODD secondaires

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant notamment en matière de gestion des déchets
- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

Vers une écologie industrielle et territoriale

En 2019, GBM a étendu aux secteurs Ouest et Est de Besançon ainsi qu'à Chemaudin-et-Vaux sa politique en faveur de l'économie circulaire débutée en 2017 dans la zone d'activité de Lafayette à Planoise. Objectif : faciliter les échanges entre entreprises pour favoriser un usage optimal des produits et des services (ex : groupement d'achat pour le nettoyage des locaux, achat groupé d'énergie...) et une économie circulaire limitant la production de déchets. Les déchets valorisables ou l'énergie produite par les uns peuvent en effet être une ressource pour les autres, il s'agit d'identifier des filières localisées permettant de conserver ces biens sur le territoire et d'éviter des transports coûteux et générateurs de pollution.

Service Environnement

L'exemple des matériaux de construction

Un nouveau rendez-vous de la transition énergétique en entreprise en octobre 2019 a donné suite à la réflexion débutée sur l'économie circulaire dans le BTP. Réunissant une cinquantaine de participants, elle s'est appuyée sur le chantier-école porté par le Rectorat ; Elle a questionné le réemploi et le recyclage des matériaux de construction dans le cadre de la réhabilitation à venir du bâtiment N de l'Arsenal.

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

Les zones urbaines se développent parfois au détriment des parcelles agricoles en périphérie de la ville. Afin de permettre le développement de l'agriculture durable de proximité, Grand Besançon Métropole agit pour la pérennité de l'activité agricole sur son territoire. Elle mène également des actions pour la consommation de produits locaux.

ODD principale

- **ODD 2 : faim « zéro »**

Cible 2.4 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

ODD secondaires

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**

Cible 3.9 : réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**

Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

- **ODD 12 : consommation et production responsables**

Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols

Pépinière locale d'activités maraîchères

Depuis 2014, la pépinière Graines de maraîchers accueille à Chalezeule des maraîchers qui testent en grandeur nature leur projet de maraîchage en agriculture biologique. En 2019, trois maraîchers se sont testés sur le site des Andiers. Une expérience de production de lentilles vertes biologiques a également été conduite avec succès sur 8 000 m² de terrain à la pépinière. Les rendements obtenus sont satisfaisants et le test a permis de mettre en évidence les étapes essentielles de la production et notamment le tri en s'appuyant sur un réseau d'acteurs (outils, tri, stockage, vente...).

Service Environnement

Du local dans l'assiette

Avec ses partenaires, GBM vise à rapprocher producteurs locaux et restaurateurs privés. Des rencontres ont été organisées entre intermédiaires de vente de produits locaux et restaurateurs privés et une étude d'opportunité a été conduite auprès des restaurateurs pour identifier les conditions de développement d'une offre de produits locaux répondant à leurs besoins.

Service Environnement